

# La Qualité du Système de Santé

La loi N° 2002-303 du 4 mars 2002

## **Consacre les droits fondamentaux de la personne soignée**

- droit fondamental à la protection de la santé
- droit au respect de sa dignité
- principe de non-discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins
- droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant
- droit de recevoir les soins les plus appropriés à son état de santé
- droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur
- droit pour chacun d'une vie digne jusqu'à la mort

### **• Définit une relation de type partenarial**

- droit à l'information sur son état de santé
- droit au consentement libre et éclairé à l'acte médical
- droit à la désignation d'une personne de confiance
- droit d'accès au dossier médical, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin après demande écrite au Directeur de l'Etablissement

### **• Révise le mécanisme de réparation des risques sanitaires liés à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins (accident médical, affection iatrogène et infections nosocomiales)**